
Annexe Circulaire NBB_2011_09-7 du 20 décembre 2011

Schéma recommandé pour le rapport de la direction effective des établissements de crédit, des sociétés de bourse, des organismes de liquidation et organismes assimilés à des organismes de liquidation ainsi que des compagnies financières de droit belge en ce qui concerne l'évaluation du contrôle interne relatif aux services et activités d'investissement

Champ d'application:

Établissements de crédit, sociétés de bourse, organismes de liquidation et organismes assimilés à des organismes de liquidation, compagnies financières de droit belge.

A. TRANSACTIONS PERSONNELLES EFFECTUÉES PAR LES PERSONNES CONCERNÉES

B. RÉGIME EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

C. CONTINUITÉ DES SERVICES ET ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (BCP/ DRP)

D. RISQUE OPÉRATIONNEL EN CAS D'EXTERNALISATION

E. ENREGISTREMENT DES SERVICES ET ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

F. PROTECTION DES AVOIRS DES CLIENTS